



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 1 février 2018
Convocation des conseillers :
le 1 février 2018

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 9 février 2018

Présents : Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Taina Bofferding, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Denise Biltgen, Tom Bleyer, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 11.5. Avenant à la convention avec l'association
Transition Minett Asbl ; décision

Considérant qu'il s'agit d'un avenant à la convention entre l'administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'association sans but lucratif Transition Minett asbl;

Considérant que la Ville et l'Association ont conclu une convention dans le cadre de l'organisation de divers projets à caractère écologique, social et économique sur le territoire de la Ville;

Considérant que conformément à l'article 3.1.1., les partis ont décidé de fixer la participation financière de la Ville annuellement par voie d'avenant;

Considérant que l'alinéa de l'article 3.1.2. est reformulé comme suit:

"Pour l'année budgétaire 2017 et au vu des projets actuellement en cours, la Ville accorde une subvention de 51.000.-€ à l'Association"

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuve à l'unanimité

l'avenant à la convention avec l'association sans but lucratif Transition Minett asbl..

en séance

date qu'en tête